Lettre de l'UD CGT n°2

Info Marne

SOMMAIRE

Édito : Tous mobilisés pour nos retraites	1
Retraites : jusqu'au retrait !	2
Les femmes encore plus discriminées par la réforme	2
Du 49-3 au 47-1 ?	2
Mesure d'âge : ne recopiez pas le modèle suédois !	2
Il faudrait repousser l'âge de départ pour ne pas baisser les pensions : c'est faux !	
Châlons en Champagne : Tour d'horizon à la préfecture	
Reims- l'ascenseur (du dialogue social) en panne	5
Sainte Menehould- Précision	5
Désignation des délégués : des règles à respecter	
Préparation du Congrès Confédéral dans la Marne	5



Ce 31 janvier 2023, la seconde grande journée de mobilisation contre la réforme des retraites a été encore plus massive que celle du 19 janvier. C'est par milliers que les salariés, privés d'emplois, retraités, étudiants et lycéens ont déferlé dans la Marne pour dire Non à cette réforme injuste, brutale et inefficace.

On ne gouverne pas contre le peuple et contrairement à ce qu'il prétend, Emmanuel Macron n'a aucune légitimité démocratique pour mettre en œuvre cette réforme de régression sociale, rejetée par une immense majorité des Français.

La mobilisation a battu son plein dans la plupart des villes du département. Ils étaient 2200 à Châlons, 10 000 à Reims, 2000 à Epernay et 750 à Vitry, 550 à Sézanne et 150 à Montmirail, soit plus de 15 000 dans toute la Marne!

Face à un gouvernement qui ne croyait pas en une mobilisation massive contre son projet, qui ose accuser les opposants de vouloir « bordéliser le pays », cette seconde journée d'action historique apporte un camouflet cinglant.

Pour autant les journées d'action unique ne suffiront sans doute pas à elles seules à empêcher la mise en œuvre de cette réforme. Pour obtenir le retrait de ce projet et construire une réforme alternative, le rapport de force doit encore s'élever, entre autres à travers des préavis de grève reconductibles comme ceux qui ont déjà été déposés dans un certain nombre de secteurs.

Ghislain Bride, secrétaire général adjoint de l'UD



31 janvier 2023

Union Départementale des syndicats CGT de la Marne

15, boulevard de la Paix BP 11215 51058 Reims Cedex Tél. 03 26 88 23 04 ud51@cgt.fr www.udcgt51.fr





Châlons en Champagne 31/01/2023

Retraites : jusqu'au retrait!



Montmirail 31/01/2023

Les femmes encore plus discriminées par la réforme

Franck Riester l'a reconnu : les femmes seront « un peu pénalisées par la réforme. » Le ministre des relations avec le Parlement contredit ainsi la première ministre qui défend un dispositif « plus juste notamment pour les femmes. » Certes Mme Borne insiste sur le maintien des 4 trimestres pour chaque enfant mais ce sera évidemment impacté par le report de l'âge de départ à 64 ans. Pire, selon l'étude d'impact de la réforme, les femmes nées en 1972 travailleront 9 mois de plus contre 5 mois pour les hommes. La prise en compte des congés parentaux ne concernerait que 1% des partantes à la retraite chaque année. Quant à la revalorisation à 1 200 euros bruts pour une carrière complète, elle ne concernera pas les femmes aux carrières incomplètes, les plus nombreuses. Pour ce qui concerne la pénibilité, elle est très peu prise en compte pour les métiers très majoritairement occupés par les femmes, caissières, femmes de ménage, aides-soignantes, aides à domicile. En résumé cette réforme « juste » aggravera encore les inégalités déjà criantes entre les femmes et les hommes en matière de salaires et de pensions.

Elles seront encore plus nombreuses à devoir attendre 67 ans pour avoir une retraite pleine. Inacceptable!



Epernay 31/01/2023

Du 49-3 au 47-1?

La température du climat social ne cesse de grimper dans le pays mais le thermomètre gouvernemental est visiblement détraqué... Le projet loi présenté en conseil des ministres le 23 janvier prévoit en effet de recourir à l'article 47-1 qui limite à 50 jours l'ensemble des débats, y compris la navette entre l'Assemblée (20 jours) et le Sénat (15 jours). Si le Parlement ne s'est pas prononcé à cette date (le 26 mars), le projet pourrait être mis en œuvre par ordonnance ou par recours au 49-3.

Bref un nouveau passage en force sur un sujet de fond, clairement assumé par un pouvoir politique qui ne veut décidément pas entendre que 70% des citoyens s'opposent à son projet. La manœuvre est grossière pour évacuer les débats. Elle consiste à utiliser la voie du PLFSSR (projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif) qui n'a été conçu que pour prévenir les risques de déficit budgétaires de la sécurité sociale. Au-delà du procédé anti démocratique, le risque constitutionnel est avéré et il est pointé par les experts qui évoquent un détournement de procédure.



Vitry le François 31/01/2023



Sézanne 31/01/2023

Mesure d'âge : ne recopiez pas le modèle suédois !

Karl Gustaf-Scherman est un ancien membre du gouvernement suédois. Il a porté dans son pays le projet de réforme reportant l'âge pivot à 65 ans. Il dissuade Emmanuel macron de faire la même erreur. « Ne recopiez pas le modèle suédois ». Pourquoi ? Parce que la plupart des Suédois ne parviennent pas à travailler jusqu'à cet âge pour bénéficier d'un taux plein. En moyenne, ils partent à 62 ans. Une étude de la caisse des pensions suédoise réalisée en 2019 constate que 72% des hommes et 92% des femmes à la retraite ont subi une baisse de leur pension et de leur pouvoir d'achat après la réforme du système. Au final, elle a paupérisé les retraités qui subissent de plein fouet l'inflation, et s'est accompagnée de la mise en place d'un système par capitalisation... pour ceux qui le peuvent.



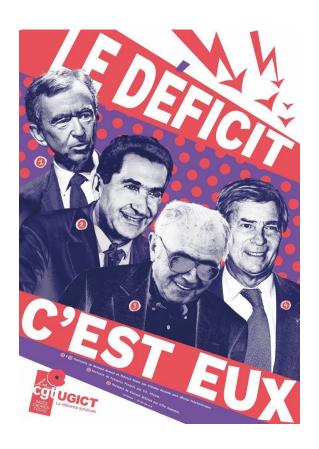
Reims 31/01/2023

Il faudrait repousser l'âge de départ pour ne pas baisser les pensions : c'est faux !

Cette mesure conjuguée au recul de l'âge d'entrée sur le marché du travail et à l'augmentation du nombre de carrières incomplètes conduira mécaniquement à une baisse du niveau des pensions.

Avec la moitié des plus de 60 ans écartés de l'emploi, repousser l'âge de départ conduira à augmenter le nombre de seniors en invalidité, en longue maladie, au chômage ou au RSA, et les plonger encore plus dans la précarité.





Châlons en Champagne

Tour d'horizon à la préfecture

Le 24 janvier, les syndicats étaient reçus pour l'échange semestriel institué par Henri Prévost, nouveau préfet de la Marne depuis avril 2022. Occasion pour Sabine Duménil, secrétaire générale de l'UD CGT de la Marne, de rappeler quelques-unes de nos priorités.

En premier lieu le rejet de la réforme des retraites. Le préfet affiche une prudente neutralité : « Je n'ai pas à livrer mes appréciations sur des choix politiques ». Il prend note toutefois des propositions alternatives détaillées par la CGT comme la fin des exonérations de cotisations, la mise à contribution des revenus du capital, l'égalité professionnelle femme-hommes, les augmentations de salaires...

La question sensible de **l'Aéroport de Vatry** est posée, avec le risque du rachat par un investisseur chinois qui mettrait ainsi la main sur un actif stratégique entièrement financé par de l'argent public. M.Prévost botte en touche et recommande de s'adresser au Président du conseil général de la Marne.

La secrétaire générale de l'UD a ensuite évoqué la future loi sur l'immigration de M.Darmanin et son projet de trier les travailleurs migrants pour les secteurs « en tension ». La CGT, en lien avec le réseau associatif du département (dont la CIMADE), fait le constat d'une lenteur dans le traitement des dossiers de migrants dans le département. 7 à 8 mois dans la Marne alors que la moyenne est de 4 mois au plan national. En cause le manque de personnel dans les services de la préfecture avec ses conséquences délétères sur l'accès aux services publics, au logement, à l'emploi, à l'accueil médical... Pour le préfet, le retard est dû à la crise COVID qui a freiné l'instruction des dossiers. Le COVID a décidément bon dos...

La CGT évoque une nouvelle fois la fracture numérique qui pénalise en premier lieu les privés d'emplois les moins qualifiés et les plus précaires, ce qui tord le cou aux idées toutes faites sur la difficulté de combler les emplois vacants. Les chômeurs ne sont pas des feignants et il ne suffit pas « de traverser la rue » pour trouver un emploi. Le préfet a reconnu la difficulté et évoqué les aides existantes dans les services.

Enfin la secrétaire générale de l'UD a dénoncé l'initiative de la DREETS de la Marne (la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) qui a reconduit la liste des conseillers du salarié* sans aucune concertation avec les organisations syndicales. Un bug pénalisant que M.Prévost s'engage à régulariser rapidement. Un dysfonctionnement d'autant plus grave que la CGT a insisté sur le nombre considérable de licenciements en cette fin d'année 2022, pendant les Fêtes, période toujours propice pour les mauvais coups des patrons contre les salariés, et la nécessité de pouvoir compter sur des conseillers dans de telles situations.

*Les conseillers du salarié, qui sont désignés par les syndicats, assistent et conseillent les salariés en difficulté dans les entreprises où il n'existe pas de représentation syndicale. La liste des conseillers fait l'objet chaque année d'un décret préfectoral.

Reims

l'ascenseur (du dialogue social) en panne

Le Maire de Reims interdirait-il délibérément l'accès aux personnes à mobilité réduite à la Maison des syndicats ? Voilà plus de trois ans que la liberté d'accéder aux étages y est empêchée par des pannes d'ascenseur à répétition. Cette situation, bien connue de la Mairie, en charge de l'entretien des locaux, a été une nouvelle fois dénoncée dans un courrier commun des 8 organisations syndicales. Non seulement cela entrave la liberté de circuler des personnes à mobilité réduite, mais, en cette période de forte mobilisation où nos locaux sont particulièrement fréquentés, cela entrave gravement l'exercice des libertés syndicales.



Ça commence à faire beaucoup pour l'ambitieux Maire de Reims pourtant si soucieux de son image.

Sainte Menehould

Précision

Le syndicat CGT d'Albéa tient à préciser que notre organisation syndicale n'est nullement concernée par le jugement rendu par le tribunal de Châlons sur un cas de harcèlement dont l'Union a rendu compte dans son édition du 19 janvier. L'article en question, qui évoque un homme de 57 ans, « longtemps délégué syndical », peut faire croire en l'implication des organisations syndicales existantes au sein de l'entreprise, ce qui n'est pas le cas. L'auteur des faits a été licencié en avril 2022 et n'est en aucun cas lié à notre syndicat. La CGT a demandé au rédacteur en chef de l'Union d'apporter un correctif de manière à lever toute ambiguïté. En vain.

Désignation des délégués :

des règles à respecter

La désignation des délégués syndicaux répond à des règles précises qu'il convient de respecter. Dans un jugement du 19 janvier dernier, le tribunal judiciaire de Reims a ainsi donné raison à l'employeur d'une société de construction qui a obtenu l'annulation de la désignation d'un délégué syndical. Le secrétariat de l'UD rappelle la nécessité de se rapprocher de l'UD avant toute nouvelle désignation afin de vérifier ensemble les critères pour être représentatif dans l'entreprise.

Préparation du Congrès Confédéral dans la Marne

L'UD de la Marne a organisé le 27 janvier une réunion préparatoire au Congrès de Clermont Ferrand avec les délégués désignés pour y assister. Ces délégués débattront avec les syndicats dont ils/elles porteront les voix sur les documents (activité et orientations) qui seront votés au Congrès. Il a été réaffirmé que c'était le Congrès des syndicats et tous ont la volonté d'avoir une CGT en « ordre de marche » pour conquérir de nouveaux droits. Après le Congrès, une assemblée générale de syndicats sera organisée, le travail des délégués ne sera pas terminé car ils/elles restitueront les grandes lignes des orientations de la CGT.

La direction de l'UD leur souhaite un bon Congrès riche en débats et en résolutions.



